

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ASSAINISSEMENT
ASSAINISSEMENT**

Numéro SIRET : 20004029300074
Poste comptable : SGC DE MÂCON ET AMENDES

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.49(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 071-200040293-20260209-017_2026-DE



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	19
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	29
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	31
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	33
A3.2 - Etalement des provisions	34
A4.1 - Equilibre des opérations financières	35
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	38
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	95
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	151
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	152

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	153
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	154
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	155
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	156
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	157
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	158
B1.7 - Etat des engagements reçus	159
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	160
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	161

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	162
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	165
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	166
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	167

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	168
--------------------------	-----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. – Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5 %)
- Investissement : % (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget cumulé de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**VUE D'ENSEMBLE****A1****EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 805 510,97	1 297 665,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 507 845,97
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 805 510,97	1 805 510,97

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 126 808,22	1 522 577,90
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	514 747,34	660 489,59
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 541 511,93	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		2 183 067,49	2 183 067,49

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 988 578,46	3 988 578,46
---------------------	--------------	--------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	424 238,87	0,00	391 855,00	391 855,00	391 855,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	289 000,00	0,00	290 844,00	290 844,00	290 844,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 010,00	0,00	5 010,00	5 010,00	5 010,00
Total des dépenses de gestion des services		720 248,87	0,00	698 709,00	698 709,00	698 709,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		835 248,87	0,00	801 209,00	801 209,00	801 209,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	864 180,39		454 301,97	454 301,97	454 301,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	550 000,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 414 180,39		1 004 301,97	1 004 301,97	1 004 301,97
TOTAL		2 249 429,26	0,00	1 805 510,97	1 805 510,97	1 805 510,97

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 805 510,97

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 311 650,00	0,00	1 072 655,00	1 072 655,00	1 072 655,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 750,00	0,00	10 010,00	10 010,00	10 010,00
Total des recettes de gestion des services		1 318 400,00	0,00	1 082 665,00	1 082 665,00	1 082 665,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 321 400,00	0,00	1 082 665,00	1 082 665,00	1 082 665,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	265 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		265 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
TOTAL		1 586 400,00	0,00	1 297 665,00	1 297 665,00	1 297 665,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)

507 845,97

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 805 510,97

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

789 301,97

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DE 043 = RE 043.*

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	453 860,26	62 461,52	228 600,00	228 600,00	291 061,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 062 070,75	452 285,82	199 956,22	199 956,22	652 242,04
	Total des opérations d'équipement	200 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
	Total des dépenses d'équipement	1 717 931,01	514 747,34	609 556,22	609 556,22	1 124 303,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	1 356,00	1 356,00	1 356,00
16	Emprunts et dettes assimilées	545 000,00	0,00	300 896,00	300 896,00	300 896,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	545 000,00	0,00	302 252,00	302 252,00	302 252,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 262 931,01	514 747,34	911 808,22	911 808,22	1 426 555,56
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	265 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	265 000,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
	TOTAL	2 527 931,01	514 747,34	1 126 808,22	1 126 808,22	1 641 555,56

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)**541 511,93**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**2 183 067,49****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 001 045,00	660 489,59	122 506,25	122 506,25	782 995,84
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 001 045,00	660 489,59	122 506,25	122 506,25	782 995,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	116 063,47	0,00	395 769,68	395 769,68	395 769,68
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	366 063,47	0,00	395 769,68	395 769,68	395 769,68

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 367 108,47	660 489,59	518 275,93	518 275,93	1 178 765,52
021	Virement de la section d'exploitation (4)	864 180,39		454 301,97	454 301,97	454 301,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	550 000,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 414 180,39		1 004 301,97	1 004 301,97	1 004 301,97
TOTAL		2 781 288,86	660 489,59	1 522 577,90	1 522 577,90	2 183 067,49

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 183 067,49
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
 DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
 FONCTIONNEMENT (8)**

789 301,97

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1
----------------------------	----

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	391 855,00		391 855,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	290 844,00		290 844,00
014	Atténuations de produits	11 000,00		11 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 010,00		5 010,00
66	Charges financières	80 000,00	0,00	80 000,00
67	Charges spécifiques	12 500,00	0,00	12 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	10 000,00	550 000,00	560 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		454 301,97	454 301,97
Dépenses d'exploitation – Total		801 209,00	1 004 301,97	1 805 510,97

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 805 510,97
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 356,00	215 000,00	216 356,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	300 896,00	0,00	300 896,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	180 000,00		180 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 000,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	291 061,52	0,00	291 061,52
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	652 242,04	0,00	652 242,04
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 426 555,56	215 000,00	1 641 555,56

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	541 511,93
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 183 067,49
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 072 655,00		1 072 655,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 010,00		10 010,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 082 665,00	215 000,00	1 297 665,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE

507 845,97

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 805 510,97

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	782 995,84	0,00	782 995,84
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		550 000,00	550 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		454 301,97	454 301,97
Recettes d'investissement – Total		782 995,84	1 004 301,97	1 787 297,81

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

395 769,68

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 183 067,49

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	424 238,87	391 855,00	391 855,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	110 000,00	100 000,00	100 000,00
6062	Produits de traitement	3 000,00	200,00	200,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	9 000,00	5 300,00	5 300,00
6064	Fournitures administratives	600,00	300,00	300,00
6066	Carburants	4 000,00	4 000,00	4 000,00
611	Sous-traitance générale	157 637,87	119 100,00	119 100,00
6135	Locations mobilières	500,00	500,00	500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	42 000,00	42 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	15 000,00	15 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	38 000,00	38 000,00	38 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 800,00	5 400,00	5 400,00
6156	Maintenance	6 032,00	6 350,00	6 350,00
6161	Multirisques	5 050,00	5 270,00	5 270,00
6222	Commissions recouvrement redevance	25 800,00	25 800,00	25 800,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 400,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	1 700,00	2 600,00	2 600,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	2 500,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	1 720,00	938,00	938,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	150,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations)	324,00	7 662,00	7 662,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 575,00	1 785,00	1 785,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	8 000,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	289 000,00	290 844,00	290 844,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	160,00	780,00	780,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 254,00	5 284,00	5 284,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	470,00	470,00	470,00
6411	Salaires, appointements, commissions	132 640,00	132 830,00	132 830,00
6413	Primes et gratifications	55 220,00	54 740,00	54 740,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 180,00	33 460,00	33 460,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	38 370,00	41 850,00	41 850,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	2 220,00	2 190,00	2 190,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	15 400,00	14 400,00	14 400,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	1 386,00	1 344,00	1 344,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	840,00	840,00	840,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 860,00	2 656,00	2 656,00
014	Atténuations de produits (7)	5 000,00	11 000,00	11 000,00
706129	Revers redevance modernisat° agence eau	5 000,00	11 000,00	11 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 010,00	5 010,00	5 010,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2 010,00	5 010,00	5 010,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		720 248,87	698 709,00	698 709,00
66	Charges financières (b) (8)	100 000,00	80 000,00	80 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	76 088,00	60 740,70	60 740,70
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 181,31	-1 647,37	-1 647,37
661133	Remb. intérêts emprunts trans. coll/étab	1 000,00	500,00	500,00
6618	Intérêts des autres dettes	25 093,31	20 406,67	20 406,67
67	Charges spécifiques (c)	5 000,00	12 500,00	12 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	12 500,00	12 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	10 000,00	10 000,00	10 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		835 248,87	801 209,00	801 209,00
023	Virement à la section d'investissement	864 180,39	454 301,97	454 301,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	550 000,00	550 000,00	550 000,00

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 071-200040293-20260209-017_2026-DE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	550 000,00	550 000,00	550 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 414 180,39	1 004 301,97	1 004 301,97
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 414 180,39	1 004 301,97	1 004 301,97
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 249 429,26	1 805 510,97	1 805 510,97

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 805 510,97
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	14 617,08
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-16 264,45
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 647,37

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 311 650,00	1 072 655,00	1 072 655,00
704	Travaux	60 000,00	60 000,00	60 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	850 000,00	771 000,00	771 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	5 000,00	11 000,00	11 000,00
70613	Participations assainissement collectif	216 000,00	60 000,00	60 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	127 050,00	118 855,00	118 855,00
7068	Autres prestations de services	53 600,00	51 800,00	51 800,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 750,00	10 010,00	10 010,00
754	Redevances défaut branchement égoût	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7581	FCTVA	5 740,00	9 000,00	9 000,00
7588	Autres	10,00	10,00	10,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		1 318 400,00	1 082 665,00	1 082 665,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	3 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	3 000,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		1 321 400,00	1 082 665,00	1 082 665,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	265 000,00	215 000,00	215 000,00
747	Quote-part des sub. invest virée résultat	0,00	215 000,00	215 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résultat	265 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		265 000,00	215 000,00	215 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 586 400,00	1 297 665,00	1 297 665,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	507 845,97
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 805 510,97
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	2 000,00	1 000,00	1 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00	1 000,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	453 860,26	228 600,00	228 600,00
2111	Terrains nus	5 000,00	5 000,00	5 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	389 295,89	160 000,00	160 000,00
21562	Service d'assainissement	58 964,37	37 500,00	37 500,00
2183	Matériel de bureau et informatique	300,00	1 600,00	1 600,00
2184	Mobilier	300,00	4 500,00	4 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 062 070,75	199 956,22	199 956,22
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 062 070,75	199 956,22	199 956,22
2025001	Opération d'équipement n° 2025001 (5)	200 000,00	180 000,00	180 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 717 931,01	609 556,22	609 556,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 356,00	1 356,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	1 356,00	1 356,00
16	Emprunts et dettes assimilées	545 000,00	300 896,00	300 896,00
1641	Emprunts en euros	389 537,91	180 389,00	180 389,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	60 000,00	60 000,00
16878	Remboursements des autres dettes	155 462,09	60 507,00	60 507,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		545 000,00	302 252,00	302 252,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 262 931,01	911 808,22	911 808,22
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	265 000,00	215 000,00	215 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	265 000,00	215 000,00	215 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	265 000,00	215 000,00	215 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		265 000,00	215 000,00	215 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 527 931,01	1 126 808,22	1 126 808,22

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	514 747,34
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	541 511,93
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 183 067,49
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026



ID : 071-200040293-20260209-017_2026-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 001 045,00	122 506,25	122 506,25
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	936 045,00	92 506,25	92 506,25
13118	Autres Subv. Équipt Etat	65 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	30 000,00	30 000,00
1314	Subv. équipt Communes	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 001 045,00	122 506,25	122 506,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	366 063,47	395 769,68	395 769,68
10222	FCTVA	250 000,00	0,00	0,00
1068	Autres réserves	116 063,47	395 769,68	395 769,68
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		366 063,47	395 769,68	395 769,68
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 367 108,47	518 275,93	518 275,93
021	Virement de la section d'exploitation	864 180,39	454 301,97	454 301,97
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	550 000,00	550 000,00	550 000,00
28031	Frais d'études	0,00	330,00	330,00
28033	Frais d'insertion	0,00	864,00	864,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	5 206,82	5 206,82
28156	Matériel spécifique d'exploitation	0,00	6 346,44	6 346,44
28158	Autres	0,00	4 798,00	4 798,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	0,00	1 093,30	1 093,30
28175	Matériel et outillage technique (mad)	550 000,00	520 270,22	520 270,22
28178	Autres immos corporelles (mad)	0,00	181,53	181,53
28182	Matériel de transport	0,00	9 192,00	9 192,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 434,99	1 434,99
28184	Mobilier	0,00	282,70	282,70
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 414 180,39	1 004 301,97	1 004 301,97
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 414 180,39	1 004 301,97	1 004 301,97
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 781 288,86	1 522 577,90	1 522 577,90

+

RESTES A REALISER N-1 (9)

660 489,59

+

R 001SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 183 067,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026



ID : 071-200040293-20260209-017_2026-DE

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 2025001 (1)
LIBELLE : SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		864,00	a 0,00	180 000,00	b 180 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	864,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-180 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du des résultats définitifs, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
04102589322	06/05/2024	600 000,00	420 000,00	4 788,55	420 000,00	0,00
00007612785	26/05/2025	500 000,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		1 100 000,00	570 000,00	4 788,55	420 000,00	150 000,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					4 999 978,57									
1641 Emprunts en euros (total)					3 499 978,57									
00000193264	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST			11/12/2010	28 000,00	F		4,200	4,200	EUR	T	P	N	A-1
00000307415	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	15/12/2008		15/04/2009	210 000,00	F		5,600	5,600	EUR	A	P	N	A-1
00000580880	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST			16/03/2012	90 231,27	F		4,090	4,090	EUR	S	P	O	A-1
00002095031	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	24/03/2016		03/06/2016	30 000,00	F		1,480	1,480	EUR	M	P	N	A-1
00005805172	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	01/06/2022		01/10/2022	15 000,00	F		1,760	1,760	EUR	T	P	O	A-1
00006120119	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	01/12/2022		10/01/2024	10 000,00	F		3,280	3,280	EUR	A	P	N	A-1
00007136141	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	23/05/2019		01/08/2020	100 000,00	F		1,140	1,140	EUR	S	P	N	A-1
00978405018	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	28/12/1999		15/04/2000	152 449,02	F		0,200	0,200	EUR	T	P	N	A-1
07080150	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	18/06/2015		14/08/2016	78 418,14	F		1,700	1,700	EUR	A	P	N	A-1
07125786	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	22/06/2011		10/02/2012	200 000,00	F	EURIBOR3M	2,458	2,458	EUR	T	P	N	A-1
07139996	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	22/04/2013		03/05/2014	25 000,00	F		3,850	3,850	EUR	A	P	N	A-1
08750343	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE			28/06/2018	150 000,00	F		1,400	1,400	EUR	A	P	N	A-1

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 071-200040293-20260209-017-2026-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Affectation des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	Categorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2116910	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	01/08/2016		05/07/2017	200 000,00	F		1,150	1,150	EUR	A	P	N	A-1
3297332	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	08/06/2018		28/06/2019	305 923,31	F		1,770	1,770	EUR	A	P	N	A-1
3420277	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	20/10/2000		25/08/2011	92 956,83	F		4,540	4,540	EUR	T	P	N	A-1
3498770	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	15/10/2007		25/09/2008	185 000,00	F		4,640	4,640	EUR	A	P	N	A-1
3499452	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	15/11/2007		25/03/2008	230 000,00	F		4,480	4,480	EUR	T	P	N	A-1
3506146	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	11/05/2007		25/07/2008	190 000,00	F		4,860	4,860	EUR	T	P	N	A-1
3531899	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	11/05/2010		25/09/2010	76 000,00	F		4,010	4,010	EUR	A	P	N	A-1
5043209	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/04/2014		01/11/2014	65 000,00	R		2,250	2,250	EUR	S	C	N	A-1
5458127	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS			01/07/2022	250 000,00	F		0,820	0,820	EUR	T	P	N	A-1
5463577	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/12/2011		01/04/2023	200 000,00	F		0,910	0,910	EUR	T	P	N	A-1
5505082	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	02/01/2018		25/07/2018	237 000,00	F		1,950	1,950	EUR	A	P	N	A-1
5534629	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	26/02/2018		25/09/2018	200 000,00	F		1,920	1,920	EUR	S	P	N	A-1
8711318	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	27/09/2010		25/01/2011	30 000,00	F		3,360	3,360	EUR	T	P	N	A-1
9169000	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	18/02/2013		25/06/2013	85 000,00	F		4,400	4,400	EUR	T	P	N	A-1
9648577	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE			25/02/2016	46 000,00	F		2,440	2,440	EUR	T	P	N	A-1
MON546893EUR01	SFIL			01/01/2007	18 000,00	F		3,860	3,860	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					1 500 000,00									
LT090150	CREDIT AGRICOLE LEASING FACTORING	04/05/2009		25/11/2009	1 500 000,00	R	EURIBOR12M	3,500	3,500	EUR	A	C	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le 18/02/2026				
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 071-200040293-20260209-017-2026-DE	dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					4 999 978,57										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		2 331 821,87					240 388,29	60 740,70	0,00	14 617,08
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 851 821,87					180 388,29	46 043,37	0,00	13 383,91
00000193264	N	0,00	A-1	4 457,49	1,93	F	EURIBOR3M	4,750	1 929,51	157,09	0,00	5,60
00000307415	N	0,00	A-1	127 724,88	12,99	F		5,600	6 940,01	7 152,59	0,00	4 791,13
00000580880	N	0,00	A-1	20 462,24	3,99	F		4,090	4 230,60	794,08	0,00	191,79
00002095031	N	0,00	A-1	16 727,85	10,41	F		1,480	1 496,43	237,45	0,00	16,91
00005805172	N	0,00	A-1	10 410,83	6,75	F		1,760	1 465,56	173,60	0,00	38,92
00006120119	N	0,00	A-1	8 249,52	8,02	F		3,280	918,54	270,58	0,00	233,78
00007136141	N	0,00	A-1	74 725,85	14,58	F		1,140	4 767,49	838,33	0,00	330,08
00978405018	N	0,00	A-1	29 742,27	4,27	F		0,200	6 607,20	954,88	0,00	168,69
07080150	N	0,00	A-1	28 370,87	5,61	F		1,700	5 484,50	482,30	0,00	146,98
07125786	N	0,00	A-1	15 739,75	1,10	F		2,458	15 739,75	460,83	0,00	0,00
07139996	N	0,00	A-1	6 192,23	2,99	F		3,850	1 986,61	238,40	0,00	106,60
08750343	N	0,00	A-1	94 951,00	11,99	F		1,400	7 321,67	1 329,31	0,00	620,22
2116910	N	0,00	A-1	84 137,48	6,50	F		1,150	13 625,13	967,58	0,00	394,18
3297332	N	0,00	A-1	182 570,40	9,48	F		1,770	18 891,35	3 231,50	0,00	1 464,66
3420277	N	0,00	A-1	32 088,51	4,64	F		4,540	5 851,68	1 357,32	0,00	115,81
3498770	N	0,00	A-1	104 437,81	12,72	F		4,640	6 699,31	4 845,91	0,00	1 196,75
3499452	N	0,00	A-1	129 189,17	12,22	F	4,480	8 327,28	5 649,08	0,00	75,20	
3506146	N	0,00	A-1	82 364,14	7,55	F	4,860	9 336,11	3 834,45	0,00	640,82	
3531899	N	0,00	A-1	19 855,44	4,72	F	4,010	4 675,09	796,20	0,00	160,64	
5043209	N	0,00	A-1	46 312,50	28,82	R	3,000	1 625,00	1 231,21	0,00	196,42	
5458127	N	0,00	A-1	209 144,56	15,99	F	0,820	11 889,08	1 673,36	0,00	398,66	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
5463577	N	0,00	A-1	180 151,02	22,24	F		0,910	7 341,29	1 608,87	0,00	387,45
5505082	N	0,00	A-1	118 016,78	7,56	F		1,950	15 898,65	2 301,33	0,00	857,37
5534629	N	0,00	A-1	149 674,57	17,73	F		1,920	7 271,62	2 839,00	0,00	721,50
8711318	N	0,00	A-1	9 472,99	5,05	F		3,360	1 769,94	296,14	0,00	46,74
9169000	N	0,00	A-1	39 621,22	7,47	F		4,400	4 746,96	1 665,72	0,00	21,31
9648577	N	0,00	A-1	25 783,95	9,99	F		2,440	2 305,38	608,14	0,00	55,70
MON546893EUR01	N	0,00	A-1	1 246,55	0,98	F		3,860	1 246,55	48,12	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		480 000,00					60 000,00	14 697,33	0,00	1 233,17
LT090150	N	0,00	A-1	480 000,00	8,89	R	EURIBOR12M	3,020	60 000,00	14 697,33	0,00	1 233,17
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 331 821,87					240 388,29	60 740,70	0,00	14 617,08

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 071-200040293-20260209-017_2026-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 071-200040293-20260209-017_2026-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	29	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 331 821,87	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026



ID : 071-200040293-20260209-017_2026-DE

ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES

A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500,00 €	1	2023-12-11
L	Agencement et aménagement de terrains 212x/2172x	20	11/12/2023
L	Agencmt et aménagemt du matériel 2157/21757	10	11/12/2023
L	Autre constructions 2138	15	11/12/2023
L	Autres immo corporelles 2188/21788	10	11/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles 208x	5	11/12/2023
L	Autres installations, mat et outil 2158/21758	10	11/12/2023
L	Cheptel 2185/21785	5	11/12/2023
L	construct° sur sol d'autrui 214x/2174x durée bail	0	11/12/2023
L	Construction Bâtiment administratif 21315/217315	30	11/12/2023
L	Construction Bâtiment d'exploitation 21311/217311	50	11/12/2023
L	Emballages récupérables 2186/21786	5	11/12/2023
L	Frais d'établissement 201	5	11/12/2023
L	Frais d'études non suivis de travaux 2031	5	11/12/2023
L	Frais d'insertion non suivis de travaux 2033	5	11/12/2023
L	Frais de recherche et développement 2032	5	11/12/2023
L	Instal générales, agencmt, amngmnt 2181	15	11/12/2023
L	Installations à caractère spécifique 2153x/21753x	50	11/12/2023
L	Installations complexes spécialisées 2151/21751	40	11/12/2023
L	Installations gl - Bât d'exploitation 21351/217351	30	11/12/2023
L	Installations gl - Bâts administratif 21355/217355	20	11/12/2023
L	Logiciels 2051	2	11/12/2023
L	Matériel de bureau et matériel info 2183/21783	5	11/12/2023
L	Matériel de transport 2182/21782	10	11/12/2023
L	Matériel industriel 2154/21754	10	11/12/2023
L	Matériel spécifique d'exploitation 2156x/21756x	15	11/12/2023
L	Mobilier 2184/21784	10	11/12/2023
L	Outillage industriel 2155/21755	10	11/12/2023

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT - BP - 2026	
IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	IV A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS						
Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-541 511,93	-541 511,93
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	145 742,25	145 742,25
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-395 769,68	-395 769,68

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	395 769,68	395 769,68
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-395 769,68	-395 769,68
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	515 896,00	515 896,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 004 301,97	1 004 301,97
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	488 405,97	488 405,97

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		515 896,00	515 896,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		300 896,00	300 896,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	180 389,00	180 389,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	60 000,00	60 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	60 507,00	60 507,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		215 000,00	215 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	215 000,00	215 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

IV

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 004 301,97	III 1 004 301,97
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 004 301,97	1 004 301,97
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	330,00	330,00
28033	Frais d'insertion	864,00	864,00
28153	Installations à caractère spécifique	5 206,82	5 206,82
28156	Matériel spécifique d'exploitation	6 346,44	6 346,44
28158	Autres	4 798,00	4 798,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	1 093,30	1 093,30
28175	Matériel et outillage technique (mad)	520 270,22	520 270,22
28178	Autres immos corporelles (mad)	181,53	181,53
28182	Matériel de transport	9 192,00	9 192,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 434,99	1 434,99
28184	Mobilier	282,70	282,70
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	454 301,97	454 301,97

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC BERGESSERIN
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	911,32
66111	Intérêts réglés à l'échéance	967,68
66112	ICNE de l'exercice N	230,71
66112	ICNE de l'exercice N-1	-287,07
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		911,32
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 716,87
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 716,87
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 716,87
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		5 628,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	8 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		8 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		8 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC BERZE LE CHATEL
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 500,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	3 500,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		3 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		3 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC BLANOT
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	602,68
66111	Intérêts réglés à l'échéance	608,14
66112	ICNE de l'exercice N	55,70
66112	ICNE de l'exercice N-1	-61,16
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		602,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 493,86
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	9 493,86
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 493,86
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		10 096,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 200,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	11 200,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		11 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		11 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC BONNAY - SAINT YTHAIRE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	815,83
66111	Intérêts réglés à l'échéance	838,33
66112	ICNE de l'exercice N	330,08
66112	ICNE de l'exercice N-1	-352,58
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		815,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections	20 587,11
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	20 587,11
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		20 587,11
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		21 402,94

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 700,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	20 700,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		20 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		20 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC BUFFIERES
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	5 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	2 499,10
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 563,75
66112	ICNE de l'exercice N	556,14
66112	ICNE de l'exercice N-1	-620,79
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		7 499,10
042	Opérat° ordre transfert entre sections	26 419,46
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	26 419,46
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		26 419,46
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		33 918,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	19 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	19 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		19 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		19 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION**
A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC CCC**(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)****A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	332 590,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	100 000,00
6062	Produits de traitement	200,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	5 000,00
6064	Fournitures administratives	150,00
6066	Carburants	3 000,00
611	Sous-traitance générale	74 700,00
6135	Locations mobilières	500,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	42 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	15 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	38 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00
6156	Maintenance	2 500,00
6161	Multirisques	3 390,00
6222	Commissions recouvrement redevance	25 800,00
6228	Divers	2 600,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	650,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 200,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	3 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	176 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	450,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 902,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	270,00
6411	Salaires, appointements, commissions	99 480,00
6413	Primes et gratifications	13 910,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 150,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 150,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	560,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	10 325,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	672,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	420,00
6478	Autres charges sociales diverses	711,00
014	Atténuations de produits	11 000,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	11 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	20 406,67
6618	Intérêts des autres dettes	20 406,67
67	Charges spécifiques	12 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	10 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	10 000,00
Total des dépenses réelles		562 496,67
042	Opérat° ordre transfert entre sections	12 370,42
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	12 370,42

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 071-200040293-20260209-017_2026-DE



DEPENSES		
Article (1)	Libellé	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	455 255,97
Total des dépenses d'ordre		467 626,39
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 030 123,06

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	142 000,00
704	Travaux	60 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	11 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	11 000,00
70613	Participations assainissement collectif	60 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 010,00
754	Redevances défaut branchement égoût	1 000,00
7581	FCTVA	9 000,00
7588	Autres	10,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		152 010,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	215 000,00
747	Quote-part des sub d'inves virée résultat exercice	215 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		215 000,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		507 845,97
TOTAL GENERAL DES RECETTES		874 855,97

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC CHISSEY LES MACON
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 658,73
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 658,73
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 658,73
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		3 658,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 300,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	6 300,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		6 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		6 300,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC CLUNY
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	20 504,34
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 807,24
66112	ICNE de l'exercice N	1 308,37
66112	ICNE de l'exercice N-1	-1 611,27
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		20 504,34
042	Opérat° ordre transfert entre sections	197 231,99
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	197 231,99
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		197 231,99
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		217 736,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	377 300,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	377 300,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		377 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		377 300,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC CORTAMBERT
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	9 679,45
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 991,59
66112	ICNE de l'exercice N	5 512,63
66112	ICNE de l'exercice N-1	-5 824,77
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		9 679,45
042	Opérat° ordre transfert entre sections	25 299,87
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	25 299,87
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		25 299,87
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		34 979,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 100,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	15 100,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		15 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		15 100,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC CORTEVAIX
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	4 763,88
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 845,91
66112	ICNE de l'exercice N	1 196,75
66112	ICNE de l'exercice N-1	-1 278,78
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		4 763,88
042	Opérat° ordre transfert entre sections	13 895,11
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	13 895,11
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		13 895,11
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		18 658,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	20 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		20 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		20 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC CURTIL SOUS BUFFIERES
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 765,79
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	4 765,79
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 765,79
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		4 765,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	7 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		7 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		7 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC DONZY LE PERTUIS
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 849,02
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 849,02
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 849,02
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		2 849,02

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	7 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		7 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		7 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC FLAGY
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 296,10
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 296,10
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 296,10
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 296,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	9 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		9 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		9 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION**
A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC JALOGNY
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	6 683,28
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 829,96
66112	ICNE de l'exercice N	886,42
66112	ICNE de l'exercice N-1	-1 033,10
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		6 683,28
042	Opérat° ordre transfert entre sections	20 501,14
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	20 501,14
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		20 501,14
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		27 184,42

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	19 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	19 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		19 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		19 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC JONCY
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	1 331,50
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 357,32
66112	ICNE de l'exercice N	115,81
66112	ICNE de l'exercice N-1	-141,63
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		1 331,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections	45 668,60
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	45 668,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		45 668,60
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		47 000,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	44 400,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	44 400,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		44 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		44 400,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC LA GUICHE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	14 137,71
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	14 137,71
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		14 137,71
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		14 137,71

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	30 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		30 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		30 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION**
A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC LA VINEUSE SUR FREGANDE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	447,08
66111	Intérêts réglés à l'échéance	482,30
66112	ICNE de l'exercice N	146,98
66112	ICNE de l'exercice N-1	-182,20
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		447,08
042	Opérat° ordre transfert entre sections	8 577,42
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	8 577,42
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 577,42
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		9 024,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 600,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	6 600,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		6 600,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		6 600,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC LOURNAND
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	5 230,31
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 532,83
66112	ICNE de l'exercice N	2 322,03
66112	ICNE de l'exercice N-1	-2 624,55
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		5 230,31
042	Opérat° ordre transfert entre sections	31 632,19
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	31 632,19
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		31 632,19
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		36 862,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	24 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	24 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		24 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		24 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC MASSILLY
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	1 224,06
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 231,21
66112	ICNE de l'exercice N	196,42
66112	ICNE de l'exercice N-1	-203,57
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		1 224,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections	13 763,06
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	13 763,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		13 763,06
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		14 987,12

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	26 800,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	26 800,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		26 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		26 800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC MAZILLE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	12 083,54
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	12 083,54
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		12 083,54
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		12 083,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	17 700,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	17 700,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		17 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		17 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC SAINT CLEMENT SUR GUYE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	582,15
66111	Intérêts réglés à l'échéance	666,07
66112	ICNE de l'exercice N	345,98
66112	ICNE de l'exercice N-1	-429,90
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		582,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 509,95
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	6 509,95
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		6 509,95
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		7 092,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 700,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	4 700,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		4 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		4 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC SAINT HURUGE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,12
66111	Intérêts réglés à l'échéance	48,12
66112	ICNE de l'exercice N-1	-48,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		0,12
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 666,84
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 666,84
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 666,84
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		1 666,96

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 100,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	1 100,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		1 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 100,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION**
A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC SAINTE CECILE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 117,23
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 117,23
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 117,23
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		3 117,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 700,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	6 700,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		6 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		6 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC SALORNAY SUR GUYE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	2 540,74
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 640,94
66112	ICNE de l'exercice N	792,84
66112	ICNE de l'exercice N-1	-893,04
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		2 540,74
042	Opérat° ordre transfert entre sections	56 707,56
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	56 707,56
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		56 707,56
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		59 248,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 400,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	65 400,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		65 400,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		65 400,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC SIGY LE CHATEL
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 772,27
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 772,27
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 772,27
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		2 772,27

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 700,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	6 700,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		6 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		6 700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC TAIZE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	1 277,49
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 329,31
66112	ICNE de l'exercice N	620,22
66112	ICNE de l'exercice N-1	-672,04
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		1 277,49
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 419,28
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	9 419,28
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		9 419,28
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		10 696,77

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 800,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 800,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		2 800,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		2 800,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION**
A5.1.1

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

ANC CCC**(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)****A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	54 265,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	300,00
6064	Fournitures administratives	150,00
6066	Carburants	1 000,00
611	Sous-traitance générale	44 400,00
61551	Entretien matériel roulant	400,00
6156	Maintenance	3 850,00
6161	Multirisques	1 880,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	288,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00
6281	Concours divers (cotisations)	162,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	585,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	114 844,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	330,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 382,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00
6411	Salaires, appointements, commissions	33 350,00
6413	Primes et gratifications	40 830,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 310,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 700,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 630,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	4 075,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	672,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	420,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 945,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		169 119,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	858,88
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	858,88
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	-954,00
Total des dépenses d'ordre		-95,12
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		169 023,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	170 655,00
7062	Redevances assainissement non collectif	118 855,00
7068	Autres prestations de services	51 800,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		170 655,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		170 655,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION****A5.1.1**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	5 000,00
66	Charges financières	500,00
661133	Remb. intérêts emprunts trans. coll/étab	500,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (3)	0,00
Total des dépenses réelles		5 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 Déficit d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		5 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (3)	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC BERGESSERIN
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 696,16
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		5 696,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		5 696,16

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 071-200040293-20260209-017_2026-DE



RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 716,87
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		4 716,87
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		4 716,87

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC BERZE LE CHATEL
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC BLANOT
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 305,38
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		2 305,38
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		2 305,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	11 416,59
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 493,86
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		20 910,45
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		20 910,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC BONNAY - SAINT YTHAIRE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 767,49
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		4 767,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		4 767,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	20 587,11
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		20 587,11
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		20 587,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC BUFFIERES
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	179 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	1 356,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 948,49
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		199 304,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		199 304,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	138 178,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	26 419,46
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		164 597,46
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		164 597,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC CCC
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	133 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	20 956,22
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° 2025001		180 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 205,06
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		159 761,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections	215 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		215 000,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		541 410,75
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		1 096 172,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	122 506,25
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	395 769,68
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		518 275,93
040	Opérat° ordre transfert entre sections	12 370,42
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	455 255,97
Total des recettes d'ordre		467 626,39
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		985 902,32

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC CHISSEY LES MACON
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 735,83
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 735,83
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		2 735,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 658,73
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		3 658,73
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		3 658,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC CLUNY
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	114 506,42
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	127 143,44
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 369,68
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		245 206,09
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		136 813,45
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		382 019,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	121 560,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	197 231,99
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		318 791,99
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		318 791,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC CORTAMBERT
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 211,63
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		14 211,63
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		14 211,63

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	25 299,87
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		25 299,87
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		25 299,87

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC CORTEVAIX
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 699,31
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		6 699,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		6 699,31

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	13 895,11
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		13 895,11
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		13 895,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC CURTIL SOUS BUFFIERES
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 765,79
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		4 765,79
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		4 765,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC DONZY LE PERTUIS
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 849,02
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		2 849,02
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		2 849,02

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC FLAGY
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	279 818,38
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		279 818,38
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		279 818,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	282 952,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 296,10
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		284 248,10
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		284 248,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC JALOGNY
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 428,57
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 024,53
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		22 024,53
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 428,57
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		24 453,10

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	20 501,14
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		20 501,14
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		20 501,14

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC JONCY
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	4 534,19
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 851,68
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		5 851,68
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		4 534,19
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		10 385,87

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	45 668,60
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		45 668,60
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		45 668,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC LA GUICHE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	45 324,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		45 324,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		45 324,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	106 383,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	14 137,71
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		120 520,71
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		120 520,71

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC LA VINEUSE SUR FREGANDE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 484,50
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		5 484,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		5 484,50

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	8 577,42
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		8 577,42
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		8 577,42

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC LOURNAND
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 871,76
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	34 790,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		34 790,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 871,76
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		36 661,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	31 632,19
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		31 632,19
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		31 632,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC MASSILLY
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 625,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		1 625,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		1 625,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	13 763,06
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		13 763,06
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		13 763,06

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC MAZILLE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	12 083,54
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		12 083,54
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		12 083,54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC SAINT CLEMENT SUR GUYE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	24 270,77
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 834,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		4 834,66
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		24 270,77
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		29 105,43

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 509,95
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		6 509,95
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		6 509,95

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC SAINT HURUGE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 246,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		1 246,55
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		1 246,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 666,84
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		1 666,84
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		1 666,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC SAINTE CECILE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 117,23
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		3 117,23
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		3 117,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC SALORNAY SUR GUYE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 113,98
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 514,21
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		25 514,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 113,98
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		27 628,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	56 707,56
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		56 707,56
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		56 707,56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

AC SIGY LE CHATEL
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	2 772,27
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		2 772,27
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		2 772,27

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**AC TAIZE
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 321,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		7 321,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		7 321,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 419,28
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		9 419,28
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		9 419,28

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****A5.1.2**

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

ANC CCC
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		101,18
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		101,18

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	858,88
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	-954,00
Total des recettes d'ordre		-95,12
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		-95,12

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN**
**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**
A5.1.2

Nota. – Cet état n'est obligatoire que pour les régies appliquant l'instruction M. 49 et rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Il convient d'établir un état par service.

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**
A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (1)	Libellé	Montant (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 Solde déficitaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (1)	Libellé	Montant(2)
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00

RECETTES		
Article (1)	Libellé	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 Solde excédentaire d'investissement reporté (3)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(2) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(3) Inscrire en cas de reprise les résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent participant au service.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-(II + III)
				0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A7**

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	357 431,64
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	357 431,64
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 082 665,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****IV****B1.3****B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****IV****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2025001	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT

(%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026



ID : 071-200040293-20260209-017_2026-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	381	0,00	332-14	CDD
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-14	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026



ASSAINISSEMENT - ASSAINISSEMENT - BP - 2026

ID : 071-200040293-20260209-017_2026-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à . Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D’INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	
	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Service assainissement	01/01/2024	30/10/2023-30/10/2023	20004029300074	SPIC - assainissemen	Non

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/01/2026

Présenté par le Président,

A SALORNAY SUR GUYE le 09/02/2026

le Président,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session Ordinaire

A SALORNAY SUR GUYE, le 09/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

AVENAS Pierre	
BERNARD Joël (sup.)	
BERRY Christian (sup.)	
BERTRAND Catherine	
BERTRAND Jean-Marc	
BERTRAND Philippe	
BOBILLOT Jean-Paul	
BOITIER Marie-Hélène	
BONIN Jean-Marc (sup.)	
BONNETAIN François	
BORDET Philippe	
CARLES Jean-Claude (sup.)	
CHAMPEAUX Danielle (sup.)	
CHASSY Pascale (sup.)	
CHEVALIER Jacques	
CHEVALIER Jean-Marc	
CHOPIN Sylvain	
COMMERCON Mickaël (sup.)	
CRANGA Pascal	
DE BOUTEILLER Denis	



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

DE CAMAS Aymar	
DE JAVEL Alain	
DECONFIN Charles	
DELPEUCH Jean-Luc	
DEMAIZIERE Thierry	
DEMONGEOT Jean-François	
DESCHANEL Josette	
DESGEORGES Eric (sup.)	
DOUARD Alain	
DUFOUR René (sup.)	
DUMONTOY Marjorie	
ENGEL Laurent	
FARENC Jean-François	
FAUVET Marie	
FILIBE Yohan (sup.)	
FROUX Bernard	
GAILLARD Alain	
GALLAND Paul	
GARCON Véronique (sup.)	
GELIN Daniel	
GEOFFROY Régine	
GEORGET Xavier (sup.)	
GERARD Marie-Thérèse	
GIVRY Patrick	
GOBIN Patrice	
GUITTAT Christophe	
HES Haggaï	
JARRIGE Françoise (sup.)	
JULIEN Nicolas	



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

KUENTZ Emmanuel (sup.)	
LABARRE Michel	
LAGROST Armand	
LE MONNIER Pierre (sup.)	
LEBAUT Gérard	
LEGRAND Edith	
LEMONON Elisabeth	
LEONARD Daniel (sup.)	
LEONARD-LARIVE Jacqueline	
LIODENOT Christophe (sup.)	
LOGEROT Virginie	
MALDEREZ Alain	
MARBACH Frédérique	
MARSOVIQUE Serge	
MATHONNIERE Henri (sup.)	
MAZOYER Jean-Jacques (sup.)	
MEIRELES Noé (sup.)	
METRAL Michèle	
MOLLET Jocelyne	
MONCHANIN Jean-Christophe (sup.)	
MORELLI Christian	
MORENO Valérie (sup.)	
MYARD Danièle (sup.)	
NEVE Catherine	
NUGUES Pierre	
PARAT Christophe	
PERROUSSET Robert	
PINTO Maria (sup.)	
PLASSIARD Julien	

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

POCHERON Sébastien (sup.)	
PONCET Guy	
POULAIN Vincent	
RANQUE Claude (sup.)	
RAPHANEL Nicole (sup.)	
RENAUD Jean-Pierre	
ROLLAND Colette	
ROULON Bernard	
ROY Armand	
SCHALL Gérard	
SOUFFLET Bruno (sup.)	
SYRE Brigitte	
TAUPENOT Patrick (sup.)	
TRAMARD Camille (sup.)	
TROCHARD Alain-Marie	
VAUCHER Pierre (sup.)	
VEAUX Thierry (sup.)	
VEROT Christian (sup.)	
VIARD Marie-Laure	
VUE Aline	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A SALORNAY SUR GUYE, le